

Conseils pratiques pour la protection des innovations

SITUATION

- Création d'un nouveau concept de service
- Développement d'un nouveau produit ou procédé
- Création d'une marque, d'une œuvre, d'un design ...

CONSEILS

- ✓ **Anticiper** (on ne protège jamais assez tôt, et parfois il est déjà trop tard !)
- ✓ **Démarche progressive** (de l'idée originale au résultat et son image marketing)
- ✓ **Limité à une zone géographique donnée (attention si exportation : ®, ©, ™)**
- ✓ **Borné dans le temps** (durée de validité et passage dans le domaine public)
- ✓ **Utilités de la protection** : permet de dater une création, de percevoir un droit d'auteur, d'avoir un droit de propriété ou un droit d'exploitation, de garder un secret de fabrication, par exemple...
- ✓ **Toujours vérifier les antécédents ou l'antériorité de création et de protection**

SOLUTIONS DE PROTECTIONS EXISTANTES

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter : www.INPI.fr

I.N.P.I. : Institut National de la Propriété Industrielle



Enveloppe SOLEAU
Toutes créations

*Droit d'auteur
Date de création*



BREVET & SECRET
Créations Techniques

*Droit d'exploitation
Validité 20 ans*



DESSINS & MODELES
Créations artistiques

*Droit d'auteur
Propriété industrielle*



**MARQUE
NOM DE DOMAINE**

*Marketing
Nom, logo, slogan...*



**INDICATIONS
GEOGRAPHIQUES**

*Certifications AOC
Qualité et origine*